



dénonciation Photos mises sur facebook enfants floutés

Par **laurana**, le **07/07/2009** à **21:00**

Bonjour,

Voilà je vous explique mon problème. Je travaille dans une crèche. J'ai pris des photos des peintures sur vitres que j'ai réalisé, et je les ai mis sur mon Facebook. J'ai également publié des photos (que je n'ai pas prise moi) où l'on voit mes collègues/amies (avec leur autorisation) avec des enfants de la crèche mais j'ai pris soins de mettre un carré noir sur la tête des enfants pour qu'on ne les reconnaisse pas.

Une "collègue" de travail (qui fait partie de mes contacts facebook) m'a dénoncé et a donné ses identifiants facebook à mes chefs afin qu'elles puissent aller consulter mes photos.

Deja ca, a t-elle le droit de divulguer mes photos privées a mes chefs afin de me porter préjudice ?

ai-je porté préjudice à quelqu'un alors que les enfants étaient cachés ?

D'autre part, je passe en commission cette semaine, et sais la sanction disciplinaire que je vais avoir en debut de semaine prochaine.

Mes chefs ont fait pression sur moi pour que je dénonce mes collègues qui ont pris les photos et me les ont donnés, en me parlant de prison, amende, tribunal et procureur qui peuvent demander perquisition de nos pc a toutes. Je n'ai pas craqué, je n'ai dit aucun nom.

Quels sont mes droits ? Comment puis-je me défendre ? Au prochain entretien où ils me diront ma sanction dois je m'accompagner de quelqu'un pour avoir les preuves de ce qu'ils me disent ? si oui de qui ?

voilà j'espère que vous réussirez à me répondre.

Merci beaucoup